

Coltan, sang et armes au Congo

**L'Audience
nationale
espagnole enquête
sur le réseau qui
pille les ressources
du pays**

**MANUEL ALTOZANO -
Madrid**

C'est un minerai essentiel dans notre vie quotidienne. Il entre dans la fabrication des téléphones portables, des consoles vidéo et des ordinateurs. Le coltan, cependant, est à l'origine de l'une des guerres les plus cruelles des dernières années, qui a fait plusieurs millions de morts. Le contrôle des mines dans lesquelles il se trouve, à l'est de la République démocratique du Congo, est derrière des rébellions et interventions militaires



directes organisées ou appuyées par des pays limitrophes comme le Rwanda ou l'Ouganda dans la région frontalière des Kivus (nord et sud). La dernière en date a été l'offensive lancée par le général Laurent N'Kunda, dirigeant du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), soutenu par le Rwanda. N'Kunda a été arrêté le 22 janvier dernier.

Le juge de l'Audience nationale Fernando Andreu a élargi le champ de l'enquête menée sur l'extermination systématique de l'ethnie hutu par le Gouvernement tutsi du

Rwanda (postérieure au génocide perpétré par les Hutus contre les Tutsis au printemps 1994) à l'extraction illégale de ce minerai dans l'est du Congo, selon l'avocat Jordi Palou-Loverdos, auteur de la plainte. Le magistrat s'est adressé à M. Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies, pour lui demander les preuves ayant servi de base aux trois rapports de l'ONU qui attribuent l'exploitation illégale de ressources naturelles congolaises (dont le coltan) au président rwandais Paul Kagame, poursuivi pour génocide, et à des membres de son

entourage. Toutes ces personnes, d'après le récit des auteurs des rapports, se seraient servis des guérillas voisines pour perpétuer la spoliation.

Par sa décision, le juge espagnol tente d'obtenir les éléments de preuve sur lesquels s'est fondé le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo pour affirmer, en 2001, que trois des sociétés qui acheminaient le coltan de ce pays vers Kigali (la capitale rwandaise), à savoir Air Navette, Jambo Safari et News Gomair, appartenaient à des proches de Kagame, comme l'épouse de son ministre des Finances ou des dirigeants

d'entreprise appartenant aux cercles les plus proches du pouvoir. Les rapports assuraient, en outre, que la plupart des sociétés profitant de l'extraction illégale appartenaient au gouvernement de Kagame ou à des personnalités du parti dirigé par ce dernier, le Front patriotique rwandais (FPR).

Parmi les entreprises engagées dans cette activité se trouve Tristar Investment. Son principal actionnaire, le conseiller de Kagame Tribert Rujigiro, est membre du FPR et est considéré comme l'un de ses principaux contributeurs. Il a maintenu des liens avec des trafiquants d'armes tels que l'ancien espion

du KGB Victor Bout – à propos duquel le juge a également demandé des informations –, qui a collaboré avec des dirigeants de l'armée rwandaise en louant des avions pour assurer le transport du coltan vers Kigali. Il a joué un rôle clé dans le financement de la dernière révolte appuyée par le Rwanda, celle du général N'Kunda, qui a provoqué le déplacement de 250 000 personnes.

Rujigiro est détenu à Londres après avoir été réclamé par l'Afrique du Sud pour fraude fiscale. L'avocat Palou-Loverdos envisage désormais de demander à Andreu un mandat d'arrêt européen afin de le faire comparaître devant un tribunal espagnol pour crimes de guerre.